CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

ÉVÊCHÉ DE MONTRÉAL,
27 Décembre 1855.

MONSIEUR,

Les Décrets du Second Concile Provincial de Québec sont maintenant prêts à être distribués; vous les trouverez ici, avec le Mandement de Monseigneur l'Evêque de Montréal, promulguant ces Décrets dans son Diocèse. Chaque Curé devra en prendre deux exemplaires, dont un sera déposé dans les Archives de la Paroisse. *

En envoyant prendre ces différents papiers, vous voudrez bien faire dire si l'on peut envoyer par la même occasion les *Images*, *Agnus Dei et Médailles* dont il est fait mention dans le Mandement. A ce propos, je crois devoir vous informer qu'il a été pris des arrangements avec un des bons ouvriers catholiques de cette ville pour faire faire des cadres convenables pour renfermer les trois objets ci-dessus mentionnés, et que Mgr. de Montréal veut que l'on expose dans les Eglises et Chapelles. Ceux qui ne pourraient faire faire ces cadres chez eux n'auront qu'un mot à dire, et les Prêtres de l'Evêché se feront un plaisir de leur en procurer. Comme c'est le désir de Mgr. de Montréal que tous les Prêtres reçoivent une médaille, chaque Curé en recevra deux, dont une pour lui-même et l'autre pour sa paroisse.

En vertu des Indults que vous trouverez à la suite des Décrets, l'on devra faire mémoire de St. Joseph, le jour de la fête des Epousailles de la Ste. Vierge, le 23 Janvier; et cette année, l'on célèbrera la solennité de St. Joseph le 4e Dimanche de Carême, et celle de St. Jean-Baptiste le 22 Juin.

Vous êtes prié d'informer si vous appartenez à la société *d'une messe* ou à celle de *trois messes*. De peur que les associés ne soient pas tous inscrits sur le tableau, il est nécessaire de s'en assurer.

Enfin les Ecclésiastiques qui ont reçu quelqu'ordre depuis le 1er Avril 1849, jusqu'au 1er Août 1852, sont instamment priés de donner la date de la réception de chaque ordre, et d'indiquer le lieu où ils l'ont reçu; et s'ils ont reçu la tonsure dans cet intervalle, ils ajouteront le quantième du mois et de l'année de leur naissance, avec les noms de leurs père et mère.

Je suis bien sincèrement,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,

✠ JOS. EV. DE CYDONIA.
Administrateur du Diocèse de Montréal.

P. S. Les Vicaires et autres Prêtres mentionnés dans le Xe Décret du 1er Concile de Québec, étudieront, cette année, le Traité de la Grâce, et devront être prêts à subir un examen sur ce Traité et sur ceux de la Trinité et de l'Incarnation au mois de Septembre prochain.

✠ J. Ev. de C.

* Les Décrets et autres Documents qui les accompagnent coûtent 45 sous.